

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES** : Rapport d'activités 2019 du délégataire des transports urbains

Rapporteur : Nicolas HYVERNAT

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article 29.2 du contrat de délégation de service public des transports urbains conclu le 1er janvier 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et la Société Vienne Mobilités et à l'article L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société Vienne Mobilités (Groupe RATP Dev), en tant qu'exploitant du réseau urbain, est tenue de présenter un rapport annuel sur l'exploitation du service public qui lui a été confiée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de délégation de service public des transports urbains conclu le 1^{er} janvier 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et la Société Vienne Mobilités (Groupe RATP Dev) et le rapport annuel présenté au titre de l'année 2019,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 2 novembre 2020,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 de la société Vienne Mobilités (Groupe RATV Dev), délégataire du réseau de transport urbain viennois.

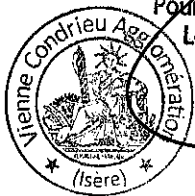
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération

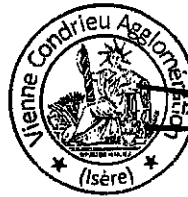
a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020

et a été publiée le 13 NOV. 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS